



## POLITIQUE CULTURELLE

### Le pass Culture étendu aux collégiens et lycéens à partir de 2022

Auditionnée par la commission sénatoriale de la Culture dans la perspective de

l'examen du Projet de loi de finances 2022, Roselyne Bachelot a confirmé l'extension du pass Culture aux collégiens et lycéens dès le



# 1er janvier 2022.

Par **Charles Knappek**,

Créé le 10.11.2021 à 09h24,

Mis à jour le 10.11.2021 à 10h00

Devant la commission sénatoriale de la Culture qui l'auditionnait en vue de l'examen du Projet de loi de finances 2022, la ministre **Roselyne Bachelot** a profité de ce qu'elle défendait le budget du ministère de la Culture pour officialiser l'extension du pass Culture aux jeunes scolarisés des classes de 4<sup>e</sup> à la Terminale.

La décision, qui était déjà dans les tuyaux et a fait l'objet le 6 novembre d'un décret officiel, a été justifiée par le bilan positif du pass Culture : *« Depuis le 20 mai dernier, près de 641 000 utilisateurs de 18 ans bénéficient d'un crédit de 300 euros, sur une cohorte annuelle de 850 000 jeunes de 18 ans. Chaque semaine, on enregistre 10 à 12 000 abonnements supplémentaires »*, a détaillé Roselyne Bachelot devant la commission sénatoriale.

Dans son périmètre actuel, le pass Culture est une application destinée aux jeunes de 18 ans auxquels elle ouvre droit à 300 euros de crédits pendant une période de 24 mois. Les bénéficiaires peuvent utiliser le pass pour leurs consommations culturelles (livres, cinéma, musées, musique, spectacle vivant...). Quelques mois après sa mise en place, l'expérience montre qu'il profite essentiellement au livre, et en particulier aux mangas dont les ventes connaissent une croissance inédite.

## **Le choix du consommateur**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022, les élèves de 4<sup>e</sup> de tous les

établissements scolaires pourront bénéficier d'offres élaborées par les structures culturelles dans le cadre de projets collectifs pilotés par leurs professeurs. *« Il y aura également une part individuelle qui permettra aux jeunes, à partir de 15 ans, de commencer à faire leurs propres choix, dans la logique d'émancipation qui préside au pass »*, a précisé la ministre.

Le budget 2022 du ministère de la Culture prévoit près de 200 millions d'euros de crédits au titre du pass Culture, dont 140 millions d'euros de mesures nouvelles dans le cadre de la mission culture. À cette somme s'ajouteront 45 millions d'euros du ministère de l'Éducation nationale pour financer le volet collectif du dispositif au collège et au lycée.

Devant la commission sénatoriale, Roselyne Bachelot s'est par ailleurs particulièrement opposée à toute idée de cadrage dans l'utilisation du pass Culture. *« Je vois monter les demandes d'un certain nombre d'acteurs des différents secteurs culturels qui cherchent à sanctuariser des lignes du pass Culture, a-t-elle explicité. Le cinéma, le spectacle vivant, les musées, les libraires... chacun réclame de se voir consacrer une part du dispositif. Mais le pass Culture est un outil d'autonomisation. Si un jeune veut consacrer 300 euros à l'achat d'une guitare, il en a le droit. Je suis très réticente sur le côté prescriptif du pass Culture. Il serait très difficile, voire quasiment impossible à mettre en œuvre. »*

## 10.11

2021



Articles liés

